

République Française

Département

Bouches-du-Rhône

Conseillers en  
exercice : 29

Conseillers ayant pris  
part au vote : 25

Date de la Convocation :  
19/08/2025

N°  
43-2025

Transmis au contrôle de  
légalité le : 27/08/2025

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'EYGUIERES**

**13430**

**SEANCE DU 25 AOUT 2025**

**L'an deux mille vingt cinq  
Et le vingt-cinq aout à dix-neuf heure,**

**Le Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Henri PONS, Maire de la Commune d'Eyguières.

**Secrétaire de séance : Monsieur Laurent BOYER**

**Présents :** M. Henri PONS, M. Georges BOUQUET, Mme. Christine RICCA, M. Michaël RENAUX, Mme. Sophie ACHARD, M. Alain BRIEUGNE, Mme. Annabel VALENTIN, M. Christophe POURCHI, Mme. Christiane LOUIS, Mme. Danielle MARCHAND, Mme. Patricia BOMPARD, M. Laurent BOYER, Mme. Virginie ALTEMIR, M. Didier NAL, M. Gérard MIE, Mme. Séverine MONTUORO, M. Christian FAUDON, Mme. Camille GARCIN.

**Absents :** Mme. Patricia BOCCABELLA, M. Vandick GONCALVES, M. Frédéric PUJANTE, M. Jean-Claude SERGEAT.

**Procurations :** Mme. Sandrine POZZI à M. Henri PONS, M. Alain THOMAS à M. Didier NAL, Mme. Lysiane VEIGNAL à M. Michaël RENAUX, M. Alexandre FONTAT à Georges BOUQUET, Mme. Audrey TOURON à Mme. Virginie ALTEMIR, M. Bruno PAILLET à M. Alain BRIEUGNE, Mme. Delphine BONNEL à Mme. Annabel VALENTIN.

**Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle pour un projet de classe rousse de CM1-CM2 de 55 élèves.**

**Rapporteur : Madame Annabel VALENTIN, Adjointe en charge des affaires scolaires**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-21 ;

Dans une demande en date du 10 juillet 2025, l'école primaire Gilous a sollicité la Commune d'Eyguières pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 547,01 euros afin de financer un projet de classe rousse.

Cette initiative de voyage scolaire se déroulera du 13 octobre au 17 octobre 2025 au centre de vacances Le Bien Veillant à l'Alpe du Grand Serre. Ce projet permettra à 55 élèves de partir en séjour éducatif pour une immersion complète dans un environnement naturel et de partager des activités en commun (orientation, tir à l'arc, biathlon, observation du paysage ...).

Le soutien de la commune à cette initiative prendra la forme d'une subvention exceptionnelle. Le coût global du projet s'élève à 20 047,01 euros. Le montant total se décompose comme suit :

|   |                    |
|---|--------------------|
| <b>Hébergement et activités comprises dans le prix de base (349,50 € par enfants)</b> | <b>17 875,00 €</b> |
| <b>Transport aller-retour</b>   | <b>2 172,01 €</b>  |
| <b>Total</b>  | <b>20 047,00 €</b> |

La participation au financement du projet se décompose comme suit :

|                                  |  |
|----------------------------------|--|
| <b>Participation des parents</b> | <b>16 500€ (soit 300 € par enfant)</b> |
| <b>Reste à financer</b>          | <b>3 547,01 €</b>                      |

La Commune souhaite valoriser ce projet et attribuer une subvention exceptionnelle de 3 547,01 euros pour couvrir le restant des frais nécessaires à la bonne tenue du voyage. Cette aide permettrait de garantir la réussite de ce séjour riche en découverte pour les jeunes Eyguiérennes et Eyguiérens, tout en réduisant la charge financière des familles.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré :**

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle à hauteur de 3 547,01 euros à l'Ecole Gilous pour assurer le financement du projet de classe rousse ;
- **INSCRIT** la dépense au budget de la Commune pour l'année 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**UNANIMITE**

Monsieur Henri PONS  
Maire d'Eyguières

